



# Responsabilité des dirigeants – Entrepreneurs

Une protection complète contre les risques  
liés à vos fonctions pour gérer votre activité  
en toute sérénité

 assurance **citoyenne**



# Responsabilité des dirigeants – Entrepreneurs

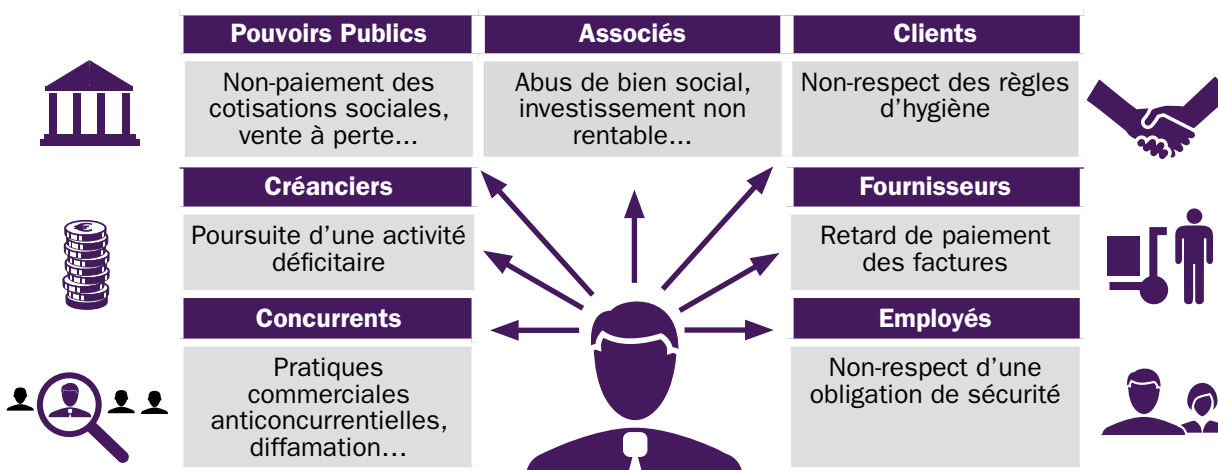


Les risques de mises en cause personnelles sont de plus en plus importants pour les entrepreneurs. Les textes législatifs et réglementaires se multiplient et se complexifient. Le monde des affaires et du travail se judiciaireise.

## Responsabilité Entrepreneur

en bref

### Qui peut mettre en cause votre responsabilité ?



Dans ce contexte, AXA propose une couverture dédiée à la préservation de votre patrimoine personnel et à la protection de votre cercle familial : la Responsabilité des dirigeants – Entrepreneurs.

Le contrat Responsabilité des dirigeants - Entrepreneurs a vocation à protéger le chef d'entreprise contre les conséquences juridiques (procès, instruction...) et pécuniaires (dommages et intérêts, saisie des biens...) d'une mise en cause.

(1) : Source : l'Express - 25 juin 2013



# Responsabilité des dirigeants – Entrepreneurs



	Frais de défense civile, pénale, administrative	Conséquences pécuniaires de la RC	Frais accessoires	Autres honoraires d'experts et spécialistes	Accompagnement Juridique	Assistance en cas de garde à vue	Crise Majeure
PERSONNE PHYSIQUE	Proches, Conjoints, Ayants droit	✓	✓	✓			✓
	Difficulté rencontrée en dehors d'une réclamation				✓	✓	✓
	Atteinte à l'environnement, Manquement à une obligation de sécurité	✓		✓		✓	✓
	Faute de gestion, Violation des statuts, Fautes liées à l'emploi, Autres	✓	✓	✓		✓	✓
	Mise en cause conjointe	✓				✓	✓
PERSONNE MORALE	Faute non séparable	✓	✓			✓	✓
	Difficultés financières						
	Responsabilité de l'Employeur						

(1) dans les limites et selon les conditions du contrat.



# Responsabilité des dirigeants – Entrepreneurs



## Risques couverts <sup>(1)</sup>

### Frais de défense

Prise en charge des honoraires et frais divers nécessités pour votre défense

### Conséquences pécuniaires

Prise en charge du montant de la réparation et des dommages-intérêts au civil

### Accompagnement juridique

Information juridique par téléphone dans tous les domaines du droit  
Validation juridique des baux et des contrats de travail

### Soutien au dirigeant et à sa famille

Prise en charge des frais de réhabilitation de votre image, de la protection de votre E-réputation, des frais d'aide psychologique (y compris pour vos proches), de vos dépenses courantes en cas de saisie ou de confiscation de vos biens

### Protection de votre société, en tant que personne morale

Prise en charge des frais d'enquête, des frais de défense lors de réclamations conjointes (dirigeant personne physique et personne morale), des frais de défense et conséquences pécuniaires en cas de faute non séparable des fonctions des dirigeants.

## Exemples de sinistres



### ■ Faute de gestion

Suite à la cessation des paiements d'une entreprise, un rapport d'expert révèle une absence de fiabilité de la comptabilité et de sincérité du bilan, et la liquidation judiciaire de l'entreprise est prononcée par le tribunal. Le dirigeant est condamné à supporter une partie du montant de l'insuffisance d'actif.

*Montant des Frais de défense : 25 000 €*

*Montant des conséquences pécuniaires : 108 500 €*



### ■ Accident du travail

Un salarié d'une entreprise de bâtiment a perdu l'usage d'un membre quand un morceau de béton lui est tombé dessus. Il a été hospitalisé pendant un mois.

Condamnation pénale du dirigeant pour manquement à une obligation de sécurité.

*Montant des frais de défense : 6 000 €*

*Montant des frais d'aide psychologique : 1 400 €*

Les conséquences civiles de l'accident sont prises en charge par le contrat RC de l'entreprise au titre de la garantie «Faute Inexcusable de l'employeur.»

(1) dans les limites et selon les conditions du contrat.



# Responsabilité des dirigeants – Entrepreneurs



## Principales exclusions du contrat <sup>(1)</sup>

**Les réclamations issues de fautes commises intentionnellement (cf. 4.1 des Conditions Générales).**

**Les réclamations fondées sur un avantage, profit ou rémunération auquel le dirigeant n'avait pas légalement droit (cf. 4.1 des Conditions Générales).**

**Les dommages corporels ou matériels causés aux tiers (cf. 4.2 des Conditions Générales).**

**Les litiges et réclamations connus ou en cours au jour de la prise d'effet du contrat (cf. 4.3 des Conditions Générales).**

**Pas d'intégration automatique dans le champ des garanties des filiales ou participations ayant qualité d'institution financière ou ayant trait au sport professionnel (cf. définitions).**

## Activation du contrat

**Disponibilités des services :**  
Les services sont disponibles à la date d'effet du contrat

**Modalités en cas de sinistres :**  
- Vous disposez de 5 jours ouvrés pour déclarer un sinistre  
- Vous devez transmettre les pièces nécessaires au traitement de votre dossier

Vous choisissez librement votre avocat.  
AXA peut aussi mettre à votre disposition son réseau d'avocats spécialisés dans la protection des dirigeants et des mandataires sociaux.

## En cas de résiliation

**Durée de vie du contrat :**  
- Il commence à la date d'accord entre vous et AXA. Ses effets débutent à la date indiquée  
- S'il s'agit d'un contrat à tacite reconduction, il est reconduit annuellement si non-dénonciation

**Modalités légales de résiliation du contrat :**  
- La demande de résiliation doit se faire par lettre recommandée avec accusé réception  
- Elle doit respecter le préavis prévu par le contrat

## Contacts d'urgence

**Numéro service Crise Majeure**

 **01 55 92 22 95**

**Numéro information juridique**

 **01 30 09 98 74**

(1) dans les limites et selon les conditions du contrat.



## Responsabilité des dirigeants – Entrepreneurs



# Les services inclus dans l'offre Responsabilité des Dirigeants - Entrepreneurs



### Crise Majeure

Avec le SERVICE CRISE MAJEURE, AXA vous accompagne\* 24/7 en cas de crise majeure subie par votre entreprise. Quatre prestations vous sont alors proposées :

- **Conseils en communication de crise par une agence spécialisée qui vous aide dans des délais très courts**, à mettre en œuvre un plan de communication complet pouvant comprendre une veille médiatique, une cellule de crise, des communiqués externes à destination du grand public et des médias ;
- **Mise en place d'une plateforme téléphonique dédiée pour remplacer la plateforme existante ou gérer le surplus d'appels de vos clients**, mais aussi pour rassurer vos clients et vos partenaires ;
- **Informations juridiques** dans les domaines du droit social et de la relation client/fournisseur afin de prendre les bonnes décisions ;
- **Soutien psychologique grâce à un service d'écoute par des psychologues 24/7**, pour les personnes subissant un stress suite à un événement majeur au sein de l'entreprise.

\*Dans la limite des termes et conditions des Dispositions Générales du Service Crise Majeure ; l'application du service n'emportant pas acquisition de la garantie



### Accompagnement sur Internet

#### **Vous pouvez évaluer votre maîtrise du web**

Grâce à un questionnaire, vous pouvez tester vos connaissances du web et comparer vos pratiques avec celles d'autres professionnels. Bénéficiez des conseils, d'informations pratiques et des chiffres clés adaptés à votre secteur.

#### **Surveiller votre réputation professionnelle et celle de votre entreprise**

Vous renseignez vos mots-clés : votre nom, le nom de vos associés, le nom de votre entreprise, les marques et les produits que vous commercialisez...

Si votre entreprise et/ou vos locaux sont visibles sur Trip Advisor, Yelp ou Booking, vous avez la possibilité de mentionner les adresses URLs de ces pages à surveiller afin de suivre ce que disent vos clients.

Vous recevez une alerte par email avec l'ensemble des publications sur Internet vous concernant vous, vos associés ou votre entreprise. Vous pouvez définir la fréquence d'alertes qui vous convient.

#### **Améliorer votre visibilité sur internet et développer votre activité en ligne**

Des conseils, fiches pratiques, et vidéos vous aident à améliorer votre visibilité et votre activité sur internet.



## Responsabilité des dirigeants – Entrepreneurs



# Pourquoi cette offre est-elle citoyenne ?

### Parce qu'elle fait rimer assurance et confiance

- Tous les ans, plus de 3 000 chefs d'entreprise sont mis en cause juridiquement et 10 dirigeants sont placés en garde à vue par jour<sup>(1)</sup>. C'est pourquoi, en cas de problème, **AXA met à votre disposition un référent unique, expert dans le domaine de la responsabilité civile des dirigeants d'entreprise**. Ce référent suit personnellement la gestion de votre dossier et vous accompagne à chaque étape.

(1) Source : L'Express – 25 juin 2013

### Parce qu'elle encourage vos comportements responsables et vous protège contre les risques d'aujourd'hui

- Avec l'offre **Responsabilité civile du dirigeant**, AXA vous propose une **information juridique par téléphone pour prévenir les difficultés**. Ce service gratuit vous permet par exemple de valider juridiquement des contrats de travail et des baux commerciaux.

- Face à l'émergence des nouveaux risques sur internet, l'offre **Responsabilité du dirigeant** vous protège si vous êtes victime d'une atteinte à votre **e-réputation**. La **garantie « e-réputation » prend en charge gratuitement les frais de suppression de propos malveillants sur le web**. Cette prestation est assurée par un partenaire d'AXA, spécialisé dans l'e-réputation.

### Parce qu'elle vous permet de préserver votre énergie et celle de la planète

- **Moins de papier, moins de complexité !** Avec l'offre **Responsabilité du dirigeant Entrepreneur**, vous recevez les conditions générales de votre contrat directement dans votre messagerie électronique. Si vous le souhaitez, vous avez même la possibilité d'opter pour la signature électronique de votre contrat.

### Parce qu'elle favorise la solidarité

- Aller plus loin pour protéger tous les chefs d'entreprise, même des plus petites, c'est ça aussi soutenir le développement économique. **Co-crée avec des entrepreneurs sur notre plateforme monassurancecitoyenne.com, l'offre Responsabilité du dirigeant vous permet de développer sereinement votre activité** en vous protégeant des conséquences juridiques et pécuniaires en cas de faute de gestion.

Votre interlocuteur AXA



### assurance citoyenne

Cette offre appartient à la gamme « Assurance citoyenne ». Par cette démarche, AXA s'engage à plus de confiance, plus de prévention, plus de solidarité, plus d'engagement pour l'environnement, et incite chacun à adopter un comportement plus responsable.

Pour en savoir plus sur la démarche 'Assurance citoyenne', rendez-vous sur [axa.fr](http://axa.fr).

En savoir plus sur [entreprise.axa.fr](http://entreprise.axa.fr)